



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAP

Question écrite n° 54196

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel sur la nécessité d'ouvrir des CAP adaptés en lycée professionnel et en centre de formation d'apprentis. L'accès à une qualification de niveau V (CAP) pour tous les élèves des sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA) nécessite l'ouverture de CAP rénovés, découpés en unités pouvant être capitalisées dans un portefeuille de compétences et à durée de formation modulable. En conséquence, il lui demande quels moyens seront mis en oeuvre pour réaliser cet objectif d'accès à une qualification de niveau V pour les élèves issus de SEGPA.

Texte de la réponse

A la rentrée 99, parmi les 29 901 élèves inscrits en première année de CAP, 11 274 provenaient de l'enseignement adapté. Ces élèves représentent en conséquence plus d'un tiers des inscrits au CAP dans les lycées professionnels, et leur nombre a augmenté entre 1998 et 1999. Par ailleurs, 33 % des élèves de SEGPA et d'EREA préparent un diplôme professionnel. Ces jeunes ne préparent pas des CAP spécifiquement adaptés, dans la mesure où les diplômes professionnels ne sont pas construits en fonction des publics qui les préparent mais en fonction des emplois et des qualifications. Ce sont les parcours de formation, leur organisation et leur durée, ainsi que les modalités de l'évaluation qui prennent en considération la diversité des publics en formation. Ainsi, pour faciliter la validation des acquis professionnels, les diplômes professionnels sont désormais composés d'unités autonomes. Dans le cas du CAP, des efforts importants sont en cours pour mieux prendre en compte la diversité des inscrits en formation et des candidats au diplôme. La refonte du CAP devrait favoriser un accès plus large à la certification, grâce à la compensation des notes obtenues aux unités et à des modes d'évaluation des candidats mieux appropriés à leurs trajectoires individuelles.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54196

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6696

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 819